



La lettre d'inFO syndicale n°5

Sommaire :

1/ Budget austéritaire, casse du Statut, jours de carence... l'analyse de FO.

2/ mut inter du 6 au 27 novembre : tout savoir.

3/ PRCD, attention danger !

1) Budget austéritaire : Le gouvernement veut passer en force ! Nous ne laisserons pas faire !

Le gouvernement veut dérouler sa politique austéritaire et maintenir les dizaines de milliards d'euros de cadeaux fiscaux et d'exonérations de cotisations sociales au patronat. En difficulté pour faire passer son budget de 60 milliards d'euros de coupes, il brandit la menace d'un 49-3. La ministre Genetet confirme quant à elle les suppressions de 4000 postes d'enseignants à la rentrée 2025. Elle veut poursuivre et aggraver les contre-réformes, notamment le « Choc des savoirs ». Toutes ces mesures suscitent déjà la colère des personnels.

Mais ce n'est pas tout !! Il faudrait réaliser ces économies sur le dos des salariés et des services publics, en allongeant de 1 à



3 jours le délai de carence pour les fonctionnaires et en réduisant de 100 à 90% le traitement indiciaire perçu pendant des arrêts de maladie ordinaire. Ajoutons à cela une possible deuxième « journée de solidarité » c'est-à-dire une nouvelle journée de travail gratuit ainsi que de nouvelles attaques contre le Statut des Fonctionnaires. En effet, le ministre de la Fonction publique a annoncé que les mesures de l'ex- ministre Guerini ne devaient pas « être mises à la poubelle ». Il se déclare favorable à la rémunération au mérite, à la suppression des catégories A B et C, et au licenciement des fonctionnaires pour insuffisance professionnelle...

Ça suffit ! La coupe est pleine !

[lire la suite du communiqué national](#)

2) MUTATION INTER - ACADEMIQUE, par ici le guide.

La saisie sur SIAM des vœux inter aura lieu du **6 novembre 2024 (12h) au 27 novembre 2024 (12h)**.

Résultats prévus le 12 mars 2025

L'aide du syndicat est indispensable pour sa demande de mutation. Confier votre dossier au SNFOLC, c'est avoir l'assurance d'être conseillé, accompagné, défendu à chaque étape du mouvement et ainsi obtenir le barème auquel vous avez droit sur chacun de vos vœux.

Contactez-nous par mail ou téléphone :

snfolc59@wanadoo.fr/ 07 86 12 16 62

[inscrivez-vous à la visio du 6 novembre](#)

👉 Voici le [guide mutations interacadémiques 2025](#).

👉 [La fiche de suivi modifiable](#) à nous envoyer sur snfolc59@wanadoo.fr

👉 [La liste des PJ à fournir](#)

👉 [La lettre n°2 spéciale stagiaires](#).

3) Plan de Remplacement de courte durée ou plan d'attaque bien préparé ?

Tous les établissements scolaires du second degré doivent présenter ce plan en CA, après concertation entre les équipes et la direction, depuis l'année scolaire dernière.

Le SNFOLC appelle tous ses adhérents à la plus grande vigilance sur la rédaction de ce plan et les pratiques qu'il tente parfois d'imposer. Nous constatons en effet que cette année, il s'avère parfois un véritable plan d'attaques contre les droits et les statuts, (attaques impulsées par le ministère et appliquées avec zèle dans certains établissements.)

Florilège.

_ tentative d'imposer du RCD gratuit sous les termes de « réorganisation interne », « d'échanges de services » et « d'heures dues » (au motif d'une classe en sortie.)

_ tentative de faire pression pour renoncer aux demandes d'autorisations d'absences avec des objectifs comme "réduction des autorisations d'absence pour convenance personnelle"

_ tentative de conditionner les sorties scolaires au remplacement des

accompagnateurs ou de rendre les organisateurs responsables de l'organisation de leur remplacement...

La liste est longue, et non exhaustive, mais on peut attribuer une mention spéciale à ces collègues qui ont inventé le service d'accueil minimum en mathématiques et en français, grâce à la contrainte du « choc des savoirs » sur les EDT. Comme les heures de ces disciplines sont alignées, lorsqu'un professeur de l'équipe est absent, on demande aux autres de se répartir ses élèves dans leurs groupes (qui ne sont plus ni « de niveaux », « ni de besoins », mais juste d'accueil, voire de garderie.)

Le SNFOLC rappelle donc que dans le cas de remplacement d'un collègue absent pour une durée inférieure à 15 jours, le seul cadre légal est celui du décret n° 2023-732 qui dispose que les deux maîtres-mots du RCD sont : volontariat et rémunération.

**En cas de questions, de doutes, de désaccords, de conflits,
demandez conseil à votre section départementale snFOlc.**

inFO diverses :

[Il est encore temps de vous inscrire aux stages syndicaux de janvier à juin 2025 :
DGH, inclusion, découverte du syndicat, TZR...](#)

[meeting FO à la mutualité](#)

[UNSS, les dérives de la privatisation](#)

Contacter le SNFOLC59



03 20 52 49 18 / 07 86 12 16 62

snfolc59@wanadoo.fr

<https://www.snfolc59.fr/>

[5 bonnes raisons d'adhérer](#)

[Comment adhérer?](#)

LE CONSENTEMENT



Colm